## Communique de presser à LIEUSAINT LE 11 FÉVRIER 2022

## LIEUSAINT CLASSÉE 3<sup>E</sup> VILLE CYCLABLE D'ILE-DE-FRANCE

Cette distinction vient saluer les nombreuses actions mises en œuvre par la ville ces dernières années pour favoriser le développement du vélo à tous les niveaux.



Paru officiellement ce vendredi 10 février, le baromètre des villes cyclables 2021 offre un panorama précis de la pratique et du développement des usages du vélo en France. Il recense 1 625 communes, et son classement est établi sur la base d'une enquête ayant recueilli 277 384 contributions.

Lieusaint se hisse à la troisième place du podium des communes d'Île-de-France et figure 10e au classement national des villes de banlieue, une position qui rend compte des nombreux aménagements mis en place par la ville pour développer et faciliter la pratique du vélo à tous les âges et pour tous les usages.

En 2021, la ville s'est dotée d'un plan vélo dont la mise en œuvre progressive jusqu'en 2024 permettra l'aménagement, l'extension et la sécurisation des itinéraires cyclables, le développement de l'offre de services et des aides en faveur du vélo, et la mise en place d'animations et d'actions de sensibilisation autour de la pratique cyclable.

Parmi les actions déjà mises en place, un circuit d'initiation à la sécurité routière ouvert à tous a été inauguré en juillet 2021. Ce projet, qui favorise l'apprentissage pour les plus jeunes, a été largement plébiscité à l'occasion du budget participatif 2020/2021 de la commune. Il s'inscrit en soutien du programme Savoir rouler développé au sein des groupes scolaires lieusaintais à destination des enfants de 6 à 11 ans.

Dans le cadre de son plan vélo, la ville prévoit notamment d'installer des arceaux au niveau de tous ses équipements publics, mettra en place des stations de gonflage en libre-service, et organisera des ateliers de réparation ponctuels.

Lieusaint compte aujourd'hui 18,3 km de voies cyclables et a pour objectif d'en réaliser 8,9 km supplémentaires d'ici 2024.











